RÉFLEXION SUR LA PLACE QUE DEVRAIENT OCCUPER LES NOTIONS DE « MAÎTRISE » ET DE « QUALITÉ » DE LA LANGUE DANS UN RAPPORT SUR LA SITUATION LINGUISTIQUE AU QUÉBEC

Octobre 2009

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE

Québec

RÉFLEXION SUR LA PLACE QUE DEVRAIENT OCCUPER LES NOTIONS DE « MAÎTRISE » ET DE « QUALITÉ » DE LA LANGUE DANS UN RAPPORT SUR LA SITUATION LINGUISTIQUE AU QUÉBEC

Octobre 2009

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE

Dépôt légal – 2009
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-57522-1 (PDF)

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION 1

2. LA QUALITÉ DE LA LANGUE 2

3. LA MAÎTRISE DE LA LANGUE 4

4. LA NORME LINGUISTIQUE 6

5. LES ENJEUX MAJEURS QUI DEVRAIENT ÊTRE PRIS EN COMPTE DANS UN RAPPORT QUINQUENNAL SUR LA SITUATION DU FRANÇAIS AU QUÉBEC 7

5.1. La maîtrise de la langue 7
5.1.1. L'apprentissage du français à l'école 7
5.1.2. La francisation des immigrants 8
5.1.3. L'alphabétisme 9
5.1.4. Les droits du consommateur sur le plan linguistique 10

5.2. La qualité de la langue 11

BIBLIOGRAPHIE I

1. INTRODUCTION

Depuis 2002, en vertu de la Charte de la langue française, l'Office québécois de la langue française a le mandat de surveiller « l'évolution de la situation linguistique au Québec et [d']en [faire] rapport au moins tous les cinq ans au ministre, notamment en ce qui a trait à l'usage et au statut de la langue française ainsi qu'aux comportements et attitudes des différents groupes linguistiques ».

Tel qu'il est décrit dans la Charte, le rapport quinquennal en question s'intéresse d'abord à l'usage et au statut du français au Québec, c'est-à-dire à la dynamique qui caractérise l'emploi du français par rapport à l'anglais et aux autres langues dans l'espace public québécois. On peut même avancer que c'est la dimension quantitative qui est à l'avant-plan des préoccupations : combien de Québécois parlent le français, et ce nombre augmente-t-il ou diminue-t-il? De plus, d'autres questions fondamentales auxquelles on tente de répondre sont : qui parle français? Où et quand ces personnes le parlent-elles? Quels sont les facteurs qui les influencent dans leur choix de l'employer ou non? L'objet central de tout ce questionnement est ce qu'on appelle le statut de la langue (parfois appelé *statut sociolinguistique*). Par *statut* d'une langue, on entend la place qu'elle occupe dans le paysage linguistique d'une société. Cette place varie selon l'étendue des fonctions que cette langue y remplit ainsi que les domaines d'activité et les aires où on l'emploie. Le degré de reconnaissance attribué à cette langue par rapport aux autres langues en présence influence ces facteurs (reconnaissance juridique, valeur socioéconomique, capital symbolique) (voir Loubier, 2008 : 206).

Cela dit, quand on parle d'usage de la langue française, on peut aussi tenir pour acquis que la dimension qualitative n'est pas pour autant exclue. Autrement dit, l'état de la langue en elle-même intéresse également le législateur. Les linguistes parlent alors du corpus de la langue. Il faut toutefois apporter une précision fondamentale : ce qui est visé plus particulièrement dans la description du rapport demandé à l'Office, c'est l'usage du français plutôt que sa nature. En d'autres mots, pour reprendre la distinction fondamentale faite en linguistique structuraliste, ce n'est pas vraiment la langue qui est l'objet d'étude, c'est-à-dire le système de signes linguistiques qu'elle constitue (ou le « système d'expression et de communication commun à un groupe social »; *Le petit Robert* 2008), mais plutôt la « parole », qu'on appelle aussi « discours ». Par *parole* ou *discours*, on entend l'utilisation concrète des signes linguistiques dans un contexte particulier[1]. La langue est une réalité abstraite non directement observable, contrairement à la parole ou au discours, qui en est la manifestation concrète.

Ainsi, un rapport quinquennal sur l'évolution de la situation linguistique au Québec en ce qui a trait à l'usage de la langue française devrait s'attarder davantage à l'état des performances linguistiques des locuteurs de cette langue qu'à la description de la langue en elle-même, laquelle peut par ailleurs faire l'objet d'études diverses. Pour donner un exemple simple, cela signifie que le rapport devrait prioritairement se pencher sur la connaissance et l'utilisation de la terminologie française de la mécanique automobile par les étudiants de cette technique ou les professionnels du métier plutôt que sur cette terminologie elle-même (ses caractéristiques internes, sa richesse, son degré de normalisation, sa provenance géographique, son actualité, etc.).

---

1. Cette dichotomie oppose un système d'expression potentiel (langue) à sa réalisation effective (parole/discours).

Bien entendu, la langue et la parole sont interdépendantes. Pour reprendre l'exemple précédent, si la langue française comporte des lacunes en terminologie de l'automobile, il est évident que la performance langagière des mécaniciens francophones va s'en ressentir (emploi de termes d'une autre langue ou de périphrases pour combler les besoins communicationnels, etc.). À l'opposé, on connaît des terminologies françaises riches qui demeurent peu usitées chez certains usagers cibles (du domaine de la finance, de l'informatique, de la cinématographie, etc.), qui préfèrent recourir à une terminologie anglaise; comme quoi, l'état d'une langue ne se mesure pas uniquement en termes de qualités intrinsèques (richesse lexicale, puissance d'évocation, créativité, niveau de standardisation, régularité de ses paradigmes grammaticaux, etc.), mais également par rapport à l'étendue de ses fonctions sociales. Si une langue n'est que peu employée, voire jamais, dans un secteur d'activité, dans tel ou tel contexte sociolinguistique, et ce, au profit d'une autre langue jouissant d'un plus grand prestige ou d'une plus grande force d'attraction, elle risque d'en subir des conséquences structurelles à plus ou moins brève échéance. Ainsi, on peut affirmer que la qualité d'une langue, qui relève en partie de ses propriétés intrinsèques, dépend également non seulement de son usage mais aussi de son statut.

2. LA QUALITÉ DE LA LANGUE

Il vient d'être question de la qualité d'une langue. Pour les besoins du texte, nous posons ici une équivalence entre « qualité d'une langue » et « qualité de la langue ». D'entrée de jeu, il faut avouer qu'il s'agit d'un concept plutôt vague.

Le concept de qualité de la langue comporte d'abord l'idée de conformité à un modèle. En effet, toute langue fonctionne sur la base d'un système complexe de règles à suivre sur les plans de la prononciation, de la grammaire et du vocabulaire (et de l'orthographe, pour la forme écrite de la langue), pour ne nommer que ceux-là. Pour une production linguistique, le fait de respecter les règles de ce système, autrement dit de respecter les normes[2] de la langue employée, lui confère un « sceau » de qualité. C'est cet aspect qui est mis en évidence dans la définition de *qualité de la langue* retenue par la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec (CEGSALFQ), dans son rapport *Le français, une langue pour tout le monde* :

> « Le fait pour une production (orale ou écrite) de respecter le système linguistique propre au français standard en usage au Québec » (CEGSALFQ, 2001 : 227).

Toutefois, cette définition est imparfaite. Outre son défaut de ne définir la qualité de la langue qu'en fonction d'un usage strictement québécois, avec les problèmes que cette opération pose (on convient qu'une production qui respecte le système linguistique propre au français standard en usage en Belgique, au Sénégal ou en Algérie peut aussi être « de qualité »), elle en omet un aspect fondamental. En effet, la qualité d'une langue revêt aussi une dimension subjective, où entrent en jeu des jugements d'ordres esthétique, social et culturel, contemporains et historiques, eux aussi influencés par le statut dont bénéficie ou a bénéficié la langue ou la variété de langue en question. Ces jugements pourront aussi varier selon le contexte; ainsi, certains procédés linguistiques pourront être bien évalués en littérature, mais pas dans la rue; d'autres seront bien perçus au cours d'une fête entre pairs, mais non pendant une conférence. Les règles constituant le système du français standard ne sont pas nécessairement toutes appliquées ou valorisées dans tous les contextes de communication.

---

2. Pour un éclaircissement sur le concept de « norme linguistique », on consultera le document intitulé *La question de la norme linguistique* (Conseil supérieur de la langue française), disponible sur le site du Conseil au www.cslf.gouv.qc.ca/bibliotheque-virtuelle.

La qualité d'une langue dépend entre autres, comme il a été dit précédemment, de ses caractéristiques propres. Celles-ci sont façonnées plus ou moins imperceptiblement par l'usage qu'en font ses locuteurs, usage lui-même en partie conditionné par le statut qu'a cette langue dans la société en question. Il y a en effet un lien entre la qualité de la langue et le statut de celle-ci dans une société donnée. Si une langue a un statut secondaire face à celui d'une autre langue, cela conduit inévitablement à la diminution de l'étendue de ses fonctions, phénomène qui peut conduire à son appauvrissement lexical dans certains domaines (dans les cas extrêmes surviennent aussi des phénomènes d'étiolement linguistique, où même la morphologie, la syntaxe et la phonologie sont touchées). Par exemple, pendant longtemps, la formation des mécaniciens au Québec s'est essentiellement appuyée sur des documents de langue anglaise, ce qui a conduit à des emprunts massifs à la terminologie anglaise dans ce domaine d'activité. Ainsi, l'amélioration du statut d'une langue, sans nécessairement entraîner l'amélioration de sa qualité, en est une condition essentielle (Maurais, 1999 : 67). Cela dit, on peut percevoir ici un paradoxe, étant donné que l'emprunt à une langue étrangère est habituellement considéré comme un processus d'enrichissement d'une langue. L'emprunt linguistique peut toutefois devenir une entrave à la qualité de langue lorsqu'il devient massif, c'est-à-dire quand il touche des pans entiers de vocabulaire, et lorsqu'il ne respecte pas les valeurs linguistiques dominantes de la communauté linguistique concernée, lesquelles peuvent être d'ordres social, culturel, historique ou esthétique. L'emprunt massif a aussi comme inconvénient qu'il tend à affaiblir les capacités néologiques d'une langue dans les domaines de vocabulaire concernés; la tendance est difficile à renverser puisque plus ces capacités à créer de nouveaux termes sont réduites, plus les locuteurs recourent à l'emprunt.

La dimension floue et en partie subjective du concept de « qualité de la langue » le rend difficilement opérationnel dans un rapport comme celui de l'Office. D'ailleurs, dans son avis officiel sur la question (*Maîtriser la langue pour assurer son avenir,* 1998), le Conseil n'a pas voulu définir le concept en question : « [...] [le Conseil] ne veut pas entrer dans le débat sur ce qu'on entend par qualité de la langue. C'est en effet une notion face à laquelle les linguistes se sont toujours sentis mal à l'aise et sur laquelle ils n'ont jamais pu établir de consensus. [...] Dans les circonstances, le Conseil s'en tient à la notion de langue correcte ou d'usage correct, qui se caractérise par une prononciation surveillée, le souci des niveaux de langue, la propriété des termes et le respect de la grammaire » (CLF, 1998 : 9-10).

Par ailleurs, on le voit bien dans la position du Conseil ainsi que dans la définition retenue par la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, le terme *qualité de la langue* est ambigu et potentiellement trompeur : ce n'est pas vraiment de la qualité de la langue qu'il est le plus souvent question, mais de la qualité de productions linguistiques. C'est donc l'utilisation de la langue qui est évaluée dans les faits (parole/discours) et non la langue elle-même. En d'autres termes, on s'intéresse surtout à la maîtrise de la langue.

Quoi qu'il en soit, la langue, plus particulièrement la qualité de la langue, n'est pas pour autant automatiquement exclue du rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec, mais elle devrait être utilisée avec prudence et ne devrait y être abordée que dans ses aspects sur lesquels l'Administration et la société civile ont une certaine prise, sur lesquels des actions concrètes sont envisageables et réalisables. On peut évoquer, par exemple, des mesures pour enrichir des terminologies lacunaires ou pour renforcer telle ou telle fonction réservée au français, de façon à redynamiser un processus de valorisation de la langue dans les domaines ou les aires concernés. Cette valorisation tend à stimuler les attitudes favorables au perfectionnement linguistique, ce qui peut conduire à l'amélioration de certains aspects de la qualité de la langue. Ces interventions doivent s'inscrire dans un projet d'aménagement

linguistique approprié. Au Québec, si la pièce maîtresse de ce projet est la Charte de la langue française, elle n'en constitue pas pour autant le seul levier; parmi les autres leviers, mentionnons la Loi sur les langues officielles, les différentes politiques linguistiques au sein de l'Administration et des institutions, les règlements et les normes à portée linguistique, ainsi que les programmes d'enseignement des langues mis en application à tous les niveaux du système scolaire.

Toutefois, l'ambiguïté entourant le concept de « qualité de la langue » et la difficulté qu'on éprouve à mesurer cette qualité et à en suivre l'évolution font en sorte qu'il est préférable de concentrer les efforts d'analyse sur ce qu'il est convenu d'appeler la maîtrise de la langue.

3. LA MAÎTRISE DE LA LANGUE

Sans faire l'unanimité parmi les spécialistes en ce qui regarde sa définition précise, le concept de « maîtrise de la langue » demeure néanmoins doublement plus avantageux que celui de « qualité de la langue », particulièrement dans la perspective d'un suivi d'une situation linguistique. D'une part, il sous-entend que c'est de l'utilisation concrète de la langue qu'il est question (le fait de maîtriser la langue en tant qu'outil d'expression et de communication); d'autre part, il renvoie à des pratiques directement observables et donc plus facilement mesurables, du moins jusqu'à un certain point. C'est d'ailleurs à ce terme qu'a eu recours le plus souvent la Commission des États généraux.

On s'entend sur le fait que la maîtrise de la langue demande que soient atteints quatre objectifs fondamentaux; deux d'entre eux relèvent de la langue orale, les deux autres de la langue écrite :

> Langue orale : 1- savoir écouter et comprendre; 2- savoir parler;
> Langue écrite : 1- savoir lire et comprendre; 2- savoir écrire.

Il s'agit en fait des quatre savoirs (« the four skills »), tels que définis par les didacticiens des langues (voir Cajolet-Laganière et Martel, 1995 : 128).

D'autres savoirs interviennent également dans l'acquisition de la maîtrise de la langue, certains d'ordres social, culturel et pragmatique. Pour les commissaires des États généraux de 2001, la maîtrise de la langue correspond, au Québec, à la « capacité d'une personne de parler et d'écrire la langue française en conformité avec la norme du français standard en usage au Québec, ce qui implique le respect du code linguistique (orthographe, grammaire et syntaxe), la connaissance du lexique de la langue commune et, au besoin, des vocabulaires de spécialité, et l'adaptation des messages selon les registres de langue ». Ils ajoutent que « [l]'acquisition de la maîtrise de la langue est progressive » (CEGSALFQ, 2001 : 227). Là encore, la définition est trop restreinte au contexte québécois. Au Québec même, la capacité d'une personne de parler et d'écrire la langue française en conformité avec la norme du français standard en usage à l'extérieur du Québec (que ce soit en Europe, en Afrique ou en Océanie) sera généralement considérée comme la marque d'une bonne maîtrise du français. Par ailleurs, la capacité de décoder des messages, qui est une dimension cruciale de la maîtrise d'une langue, est laissée de côté. Abstraction faite de ces lacunes, la définition est relativement complète.

Adoptant un point de vue plus général, Loubier (2008 : 201) considère que la maîtrise de la langue (ou *maîtrise linguistique*) est un « degré élevé de compétence active d'une langue qui est l'aboutissement d'un processus d'apprentissage sociolinguistique réussi ». Il est vrai que la maîtrise de la langue s'acquiert à la suite d'un apprentissage sociolinguistique, expression qui a l'avantage de souligner l'intervention des interactions sociales dans le processus en question, et

ce, dans toute leur complexité et leur diversité. Il ne faut pas pour autant oublier qu'elle résulte aussi d'un apprentissage proprement linguistique (si on tient à maintenir une distinction entre *linguistique* et *sociolinguistique*), lequel permet au locuteur apprenant d'intégrer, entre autres, la langue écrite ainsi que des connaissances linguistiques correspondant à des pratiques peu ou pas en usage dans son environnement sociolinguistique (les usages littéraires et certains usages spécialisés, par exemple). De plus, certains spécialistes ajoutent des compétences cognitives et méthodologiques dans leur définition de la maîtrise de la langue[3]. Une telle perspective, plus large, a le mérite de mettre en évidence le fait que la seule maîtrise du code linguistique n'est pas généralement considérée comme une condition suffisante pour atteindre une bonne maîtrise de la langue. Ainsi, Moffet (1995 : 98), qui préfère parler de compétence langagière plutôt que de maîtrise de la langue, estime que cette compétence langagière découle de trois compétences plus spécifiques : les compétences linguistique, textuelle et discursive :

> « Ces compétences sont imbriquées les unes dans les autres. La compétence linguistique se rapporte à la connaissance du code, des règles d'utilisation de la langue. La compétence textuelle est la connaissance des composantes et des structures textuelles et la capacité d'organiser un texte et de le structurer de façon cohérente. La compétence discursive est la connaissance des moyens langagiers qui permettent de lier un texte à un contexte, à une situation de communication ou à un type de discours. [...] La langue est un tout organique où chaque composante est en relation étroite avec les autres et il faut l'envisager dans sa globalité [...] » (Moffet, 1995 : 98, cité dans Kingsbury et Tremblay, 2008 : 11).

Cette description souligne avec raison l'étroitesse des liens entre les différentes connaissances et habiletés que l'on doit acquérir pour atteindre une bonne compétence langagière, une bonne maîtrise de la langue. De plus, en insistant sur l'importance de la langue écrite, elle est particulièrement adaptée au contexte du monde moderne, où la communication écrite occupe une place considérable.

En tenant compte de ce qui précède et en nous appuyant sur les quatre savoirs, mais en les développant davantage, nous proposons la définition suivante de la maîtrise de la langue[4] :

savoir s'exprimer oralement :
: savoir manier une langue claire et riche en respectant les normes qui la régissent (sur les plans phonologique, morphologique, lexical et syntaxique), en tenant compte du contexte social de la prise de parole et en s'adaptant à la situation de communication;

savoir interpréter une production orale :
: être capable de comprendre un message transmis oralement suivant les normes qui régissent la langue parlée, en tenant compte du contexte social de la prise de parole et en s'adaptant à la situation de communication;

savoir produire un texte écrit :
: savoir manier une langue claire et riche en respectant les normes qui la gouvernent à l'écrit (syntaxe de l'écrit, orthographe grammaticale et orthographe lexicale, lexique associé à l'usage de la langue écrite); une langue qui respecte les caractéristiques des différents types de textes ainsi que les règles de cohérence textuelle;

savoir interpréter un texte écrit :
: être en mesure de comprendre des textes rédigés suivant les normes qui régissent la langue écrite dans son usage contemporain (y compris l'usage littéraire et, dans une certaine mesure, les usages plus spécialisés).

---

3. Voir Romainville (2000).
4. Cette définition s'inspire en partie de celle retenue par le groupe de travail sur la qualité de la langue mandaté par l'Office québécois de la langue française (rapport remis en 2003).

Tout n'est pas dit explicitement dans cette définition (par exemple, que la maîtrise de la langue sur le plan lexical implique une connaissance des aspects dénotatifs et connotatifs des mots), mais nous croyons que l'essentiel y est présent. Ainsi, dans un rapport sur la situation du français au Québec au regard de la maîtrise de la langue, les études entreprises devraient porter en priorité sur l'un ou l'autre des aspects de la maîtrise langagière figurant dans cette définition. D'ailleurs, le Conseil émet quelques suggestions à ce propos (voir les points 5.1 à 5.1.4).

Pour maîtriser une langue, il faut en maîtriser les normes sur les plans linguistique et social. Or, introduire la dimension sociale dans la définition de la maîtrise de la langue nous force à admettre que la mesure de cette maîtrise repose en partie sur des considérations d'ordres culturel et subjectif (pour ne nommer que ceux-là); autrement dit, elle repose en partie sur un système de valeurs.

4. LA NORME LINGUISTIQUE

La question de la norme linguistique est indissociable de celle de la maîtrise de la langue. Or la norme, en tant qu'objet social, est constamment le sujet de débats dans l'espace public, ce qui est tout à fait normal, mais rend plus délicate toute prise de position à cet égard. Dans le monde francophone, ces débats sont particulièrement intenses. Pourtant, quand on y regarde de plus près, on se rend compte que bien des désaccords reposent sur des méprises et des équivoques. En réalité, si les parties en cause pouvaient s'entendre sur la définition des concepts dont il est question, on constaterait que les positions traditionnellement très antagonistes ne sont pas si éloignées les unes des autres.

S'il est vrai qu'un rapport quinquennal sur la situation du français au Québec n'est pas le lieu d'un débat sur la norme, on ne peut nier que cette question y demeure en filigrane. Pour cette raison, il n'est sans doute pas inutile de s'y pencher afin de présenter les différents aspects de la norme linguistique, de définir les principales notions relatives à cette réalité qui demeure nébuleuse et de tenter de faire les mises au point qui s'imposent. Toutefois, pour éviter que cette longue parenthèse alourdisse indûment le texte, elle est présentée dans un document à part (*La question de la norme linguistique*). De cette discussion, on peut retenir quelques idées maîtresses. D'abord, le français, malgré qu'il se décline en plusieurs variétés géographiques, dont la variété québécoise, constitue une seule et même langue. Ces variétés sont régies par une norme commune, laquelle comporte néanmoins certaines différences selon les communautés francophones qui les parlent. On souligne que le français du Québec constitue une variété de français sujette à de la variation sociale, stylistique et géographique, comme toutes les variétés de français d'ailleurs. Tout comme il existe un français de style familier comportant des particularismes propres au français du Québec, il existe un français soigné, comportant lui aussi des particularismes québécois (en nombre moindre cependant). Enfin, on remarque que, en général, les principales difficultés en français écrit chez les Québécois ne sont pas liées aux particularismes de cette variété de français (appelés *québécismes*). Par conséquent, on ne peut prendre les québécismes comme paramètres pour mesurer la qualité d'une production linguistique. Autrement dit, l'usage de québécismes ne dénote pas une moins grande (ou une plus grande) maîtrise de la langue de la part des locuteurs concernés[5]. Ces particularismes ne constituent pas, en soi, une entrave à la maîtrise du français.

5. C'est également vrai pour les particularismes des autres variétés de français, par exemple les belgicismes et les helvétismes.

5. LES ENJEUX MAJEURS QUI DEVRAIENT ÊTRE PRIS EN COMPTE DANS UN RAPPORT QUINQUENNAL SUR LA SITUATION DU FRANÇAIS AU QUÉBEC

5.1. LA MAÎTRISE DE LA LANGUE

On s'attend à ce que le rapport quinquennal inclue un portrait de la situation du français au Québec en ce qui concerne la maîtrise de la langue au regard des champs d'application de la Charte. De la discussion sur la norme et la variation géographique caractérisant la langue française, il ressort qu'on ne devrait pas accorder trop d'importance aux québécismes dans la description de cette situation. La question de la maîtrise du français comporte des problématiques beaucoup plus criantes, qui exigent qu'on leur porte une attention soutenue. D'une part, on doit s'intéresser à l'acquisition de la maîtrise du français à l'école, et ce, dans tous les ordres d'enseignement. D'autre part, il faut observer les manifestations de la maîtrise ou du manque de maîtrise de la langue en dehors du monde scolaire.

5.1.1. L'apprentissage du français à l'école

On doit continuer à s'intéresser aux taux de réussite des élèves québécois aux épreuves du ministère de l'Éducation, tant à l'épreuve unique d'écriture de 5e secondaire qu'à l'épreuve uniforme de français du collégial. La ventilation des résultats en fonction des différents aspects de l'écriture demeure pertinente. Il conviendrait toutefois d'affiner la grille de correction, de sorte que les principaux problèmes d'écriture, outre celui touchant l'orthographe d'usage (difficulté bien connue), soient mieux identifiés. Des catégories aussi larges que « syntaxe » ou « orthographe grammaticale », dans lesquelles on peut classer une très grande variété de fautes, n'apparaissent pas comme étant suffisamment utiles pour qui veut déterminer les éléments de la grammaire qui sont les moins maîtrisés par les élèves et qui demanderaient des efforts pédagogiques particuliers. Comme on conçoit qu'il serait fort difficile d'appliquer une grille de correction plus fine à l'ensemble des copies d'élèves, la solution serait de l'appliquer à un échantillon représentatif. De même, les résultats aux examens devraient être ventilés selon la langue maternelle des élèves pour qu'il soit possible d'évaluer si l'enseignement est adapté à une population scolaire, qui comporte de plus en plus d'élèves dont la langue maternelle n'est pas le français, plus particulièrement à Montréal. Toutefois, certaines précautions s'imposent lorsque les groupes linguistiques sont comparés, puisqu'il est connu que le niveau socioéconomique des familles influence les résultats scolaires des enfants. Par ailleurs, les résultats des élèves anglophones à leurs examens de français à la fin du primaire et du secondaire devraient également être examinés.

Les taux de réussite aux examens de français que subissent les étudiants lors de l'admission à divers programmes d'études dans les universités québécoises constituent des données pertinentes pour un rapport sur la situation linguistique, en dépit des difficultés de comparaison découlant de la non-uniformité des questionnaires d'examen et des modalités de correction. Les résultats des étudiants inscrits dans les programmes de baccalauréat en enseignement (primaire et secondaire) sont particulièrement dignes d'intérêt et l'Office devrait les intégrer à son rapport. La mise en place à partir de l'automne 2009 d'un examen national de français pour les futurs enseignants[6] facilitera grandement cette tâche.

---

6. Voir Dion-Viens (2009).

5.1.2. La francisation des immigrants

Dans une société qui accueille chaque année en moyenne quelque quarante-cinq mille personnes immigrantes, dont environ 40 % n'ont aucune connaissance du français[7], les différents programmes de francisation constituent des mesures d'intégration de première importance. La francisation des immigrants se fait selon trois formules : les cours réguliers, la formation spécialisée et la formation en ligne. Voici les statistiques de fréquentation pour l'année 2007-2008 :

- Les cours réguliers : 9 582 immigrants ont suivi ces cours à temps plein et 11 336 à temps partiel.
- La formation spécialisée : 2 923 personnes ont suivi ce genre de cours; il s'agit d'une formation à temps partiel destinée à des clientèles particulières (infirmières, personnel de la santé, ingénieurs, aides familiales, parents allophones, ces derniers par le truchement des écoles fréquentées par leurs enfants).
- La formation en ligne : les fréquentations des exercices de français en ligne ont été de 41 780 pour le niveau débutant, de 19 213 pour le niveau intermédiaire et de 12 410 pour le niveau avancé. Il ne s'agit pas du nombre de personnes qui ont utilisé ce service, mais du nombre de fréquentations[8].

Un rapport sur la situation du français au Québec devrait tenter de dresser un portrait global de la participation des immigrants aux divers programmes de francisation et de déterminer les groupes qui profitent le plus de ces programmes et ceux qui en profitent le moins ou qui sont le moins rejoints par les offres de francisation. Il serait aussi intéressant de connaître les taux de réussite à ces formations en fonction des divers niveaux de compétence à acquérir. Un des objectifs serait d'évaluer le plus possible la proportion des immigrants non francophones qui acquièrent des compétences en français grâce à ces offres de formation; un autre objectif serait d'évaluer dans quelle proportion les immigrants non francophones acquièrent les différents niveaux de compétences en français en suivant les programmes de francisation. Dans ces études statistiques, il serait à propos de faire la distinction entre les diverses catégories d'immigrants (les immigrants sélectionnés, les immigrants venus au pays en vertu de la politique de réunification des familles, les réfugiés).

---

7. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (2008 : 5).
8. L'ensemble de ces renseignements est tiré du *Rapport annuel de gestion 2007-2008* du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

5.1.3. L'alphabétisme

L'alphabétisme, aussi appelé *littératie*[9], doit être considéré comme un aspect fondamental de la maîtrise d'une langue. Au Québec, comme dans de nombreux pays développés, le faible degré d'alphabétisme d'une part non négligeable de la population est préoccupant, sans compter les problèmes d'analphabétisme. Un faible degré d'alphabétisme correspond à ce qu'en France on tend de plus en plus à désigner du terme d'*illettrisme*[10], c'est-à-dire « la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et à comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples » (définition retenue par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, citée dans Lepeytre et Parra-Ponce, 2008 : 17).

En 2003, 54 % de la population québécoise âgée de 16 ans et plus se classaient au niveau 1 ou 2 en compréhension de textes suivis, sur une échelle qui en compte 5. Ce n'est pourtant qu'au niveau 3 que les personnes sont en mesure de « lire un texte relativement dense et long, y repérer plusieurs éléments et les apparier en faisant des déductions simples » (Bernèche et Perron, 2005 : 3). C'est dire que plus de la moitié de la population active du Québec n'est pas outillée pour faire face aux défis du monde d'aujourd'hui, où l'information joue un rôle crucial. Ces personnes peuvent difficilement s'intégrer de manière efficace dans un marché du travail de plus en plus compétitif. L'amélioration substantielle de cette situation constitue l'un des enjeux majeurs relativement à la question de la maîtrise de la langue, tant sur les plans social qu'économique et culturel. Un rapport sur la situation du français au Québec doit absolument s'intéresser à cette question.

L'évaluation du degré d'alphabétisme au sein de la population, qui mesure le niveau de compréhension de textes suivis, a déjà été réalisée conjointement par certains pays[11]. Il a été démontré que l'alphabétisme constituait un atout essentiel pour quiconque veut se réaliser pleinement dans une société comme la nôtre. En effet, les personnes qui ont un niveau suffisant d'alphabétisme en retirent de nombreux avantages : « [c]eux-ci comprennent une participation accrue à la vie sociale, des chances accrues de succès économique, une amélioration des chances de participer à l'apprentissage continu et d'améliorer son niveau personnel de littératie[12] ». Une mesure de l'alphabétisme (ou de la littératie) est donc une mesure de la maîtrise de la langue directement liée à l'efficacité de son usage dans l'espace public. Un niveau satisfaisant d'alphabétisme permet au citoyen un meilleur accès à l'emploi, aux soins de santé, aux biens culturels et favorise aussi la participation à la vie citoyenne. Ainsi, cette compétence est importante non seulement pour les citoyens mais également pour la société. En facilitant

---

9. « Au Québec, le terme *alphabétisme* est plus répandu que *littératie*. Le terme *alphabétisme* fait référence à un continuum de capacités. Ainsi, l'expression *faible degré d'alphabétisme* sert à désigner la situation d'une personne incapable de comprendre, d'utiliser ou de traiter l'information écrite de façon suffisante pour répondre aux exigences minimales de fonctionnement en société dans sa langue maternelle, et ce, tant sur le plan personnel que sur les plans social, professionnel et culturel » (extrait du GDT, s.v. *alphabétisme*).
10. « Les termes *analphabétisme* et *illettrisme* recouvrent deux réalités différentes, mais on note que leurs définitions varient selon les auteurs et les organismes internationaux. On s'entend généralement pour parler d'*analphabétisme* lorsqu'une personne n'a jamais appris à lire ni à écrire et, d'*illettrisme* lorsqu'elle a eu accès à l'école, mais n'a pas conservé la maîtrise de l'écrit (lecture, compréhension, écriture). [...] Le ministère de l'Éducation du Québec n'apporte pas ces distinctions entre les termes *analphabétisme* et *illettrisme*. Il les considère comme synonymes et il retient la définition suivante : "Incapacité de lire, d'écrire ou de compter" » (extrait du GDT, s.v. *analphabétisme*). En France, le terme *analphabétisme* est généralement réservé pour qualifier la situation de « personnes étrangères ou d'origine étrangère n'ayant jamais été scolarisées » (Lepeytre et Parra-Ponce, 2008 : 17). Il s'oppose ainsi au terme *illettrisme*, qui renvoie à la situation de « personnes francophones qui ont été scolarisées, mais n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la communication écrite » (*ibid.*).
11. En 2003 : Bermudes, Canada, Italie, Norvège, Suisse, États-Unis et l'État mexicain de Nuevo Leon.
12. Statistique Canada et Ressources humaines et développement des compétences Canada (2005 : 15); Bonikowska, Green et Riddel (2008 : 68); Green et Riddel (2007 : 43).

l'accès à l'emploi et aux biens et services, elle favorise la cohésion sociale et l'essor économique des sociétés[13]. En effet, l'augmentation de l'alphabétisme dans une société donnée est un investissement rentable, comme le souligne la conclusion de l'enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes : « Un pays qui obtient des résultats en littératie supérieurs de 1 % à la moyenne atteint un équilibre stable en affichant une productivité du travail et un PIB par habitant respectivement supérieurs de 2,5 % et 1,5 % en moyenne[14] ». À l'inverse, un faible degré d'alphabétisme engendre des coûts importants[15]. La notion d'alphabétisme associe donc maîtrise de la langue et vie en société. Comme l'a exprimé le spécialiste de l'illettrisme Alain Bentolila, « [ê]tre illettré, c'est lire mal, donc, au mieux, on reste à la surface d'un texte, on écrit mal, on a du mal à argumenter et à recevoir avec discernement un discours. Être illettré, c'est donc être en vulnérabilité intellectuelle et sociale et ne pas être à même de jouer pleinement son rôle de citoyen, ni de participer à la constitution d'une intelligence collective » (cité dans Lepeytre et Parra-Ponce, 2008 : 18).

L'alphabétisme est évidemment lié à la scolarité, mais n'y correspond pas exactement. Ainsi, des diplômés universitaires peuvent avoir un faible niveau d'alphabétisme. De plus, les capacités d'utiliser l'information écrite peuvent diminuer si elles ne sont pas entretenues. Cela dit, il est clair que les problèmes de décrochage scolaire contribuent fortement à l'accroissement de l'illettrisme.

Les enquêtes portant sur l'alphabétisme sont très onéreuses; il serait donc surprenant que l'Office puisse en assumer seul les coûts. Par contre, il pourrait les réaliser en partenariat ou bien utiliser celles menées par Statistique Canada en collaboration avec des organismes de plusieurs pays. Deux recherches, dont les résultats sont comparables, ont déjà été réalisées : l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes, en 1994, et l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes, en 2003. Ces recherches permettent de comparer le Québec aux autres provinces et aussi les résultats obtenus par les Québécois aux deux périodes.

5.1.4. Les droits du consommateur sur le plan linguistique

On peut envisager que le rapport de l'Office comporte des études sur divers aspects de la maîtrise du français dans le monde du commerce et des affaires. On peut par exemple se pencher sur l'état du français dans les modes d'emploi, sur les emballages, dans l'étiquetage, dans l'affichage et dans les contrats. Puisque les consommateurs décrient régulièrement la piètre qualité du français dans ces divers types d'écrits, un portrait plus précis de la situation pourrait, dans certains cas, contribuer à l'élaboration de stratégies d'intervention.

13. Shalla et Schellenberg (1998 : 11); Coulombe, Tremblay et Marchand (2004).
14. Coulombe, Tremblay et Marchand (2004 : 33).
15. Par exemple, on estime que « la région de l'Île-de-France, à cause de l'illettrisme, perd 0,2 % de potentiel de croissance annuelle » (Denis Tersen, directeur de l'unité développement du conseil régional d'Île-de-France, cité dans Lepeytre et Parra-Ponce, 2008 : 18).

5.2. LA QUALITÉ DE LA LANGUE

En ce qui concerne la qualité de la langue proprement dite, la question de l'enrichissement des terminologies spécialisées est cruciale, puisque ces dernières doivent constamment évoluer pour suivre le développement accéléré des terminologies de langue anglaise dans les secteurs de pointe. Inutile de rappeler l'importance de cet enrichissement pour le maintien de la capacité des travailleurs québécois de travailler en français sans devoir recourir automatiquement à des termes anglais. L'Office pourrait faire le bilan de sa production terminologique sur une base quinquennale en tenant compte des différents secteurs de l'activité socioéconomique où les besoins terminologiques sont importants.

BIBLIOGRAPHIE

BERNÈCHE, Francine, et Bertrand PERRON. *La littératie au Québec en 2003 : faits saillants, Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA)*, Québec, Institut de la statistique du Québec, *2003*, 12 p.

BONIKOWSKA, Aneta, David A. GREEN et W. Craig RIDDEL. *Littératie et marché du travail : les capacités cognitives et les gains des immigrants*, Ottawa, Statistique Canada, 2008, n° 89-552-M au catalogue, n° 20, 73 p.

CAJOLET-LAGANIÈRE, Hélène, et Pierre MARTEL. *La qualité de la langue au Québec*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1995, 167 p.

CEGSALFQ = COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC. *Le français, une langue pour tout le monde : une nouvelle approche stratégique et citoyenne*, Québec, Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, 2001, 285 p.

CLF = CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Maîtriser la langue pour assurer son avenir : avis à la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française*, Québec, 1998, Conseil de la langue française, 47 p.

COULOMBE, Serge, Jean-François TREMBLAY et Sylvie MARCHAND. *Performance en littératie, capital humain et croissance dans quatorze pays de l'OCDE*, Ottawa, Statistique Canada, 2004, n° 89-552 au catalogue, n° 11, 88 p.

DION-VIENS, Daphnée. « L'examen national de français finalement prêt », *Le Soleil*, juin 2009, p. 13-14.

GDT = OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Le grand dictionnaire terminologique*, [En ligne], 2009. [www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/gdt].

GREEN, David A., et W. Craig RIDDEL. *Littératie et marché du travail : formation de compétences et incidence sur les gains de la population de souche*, Ottawa, Statistique Canada, 2007, n° 89-552 au catalogue, n° 18, 48 p.

KINGSBURY, Fanny, et Jean-Yves TREMBLAY. *Les déterminants de l'évaluation de la langue : à l'enseignement collégial, pourquoi et jusqu'où évaluer la compétence langagière des étudiants dans les cours de la formation spécifique?*, Rapport de recherche PAREA, [Québec], Cégep de Sainte-Foy, 2008, IV-306 p.

LEPEYTRE, Jérôme, et Emmanuelle PARRA-PONCE. *Lutter ensemble contre l'illettrisme*, Paris, Éditions Autrement, 2008, 150 p.

LOUBIER, Christiane. *Langues au pouvoir : politique et symbolique*, Paris, L'Harmattan, 2008, 242 p.

MAURAIS Jacques. *La qualité de la langue : un projet de société*, [Québec], Conseil de la langue française, 1999, XIV-356 p.

Conseil supérieur de la langue française
Québec

800, place D'Youville, 13e étage
Québec (Québec) G1R 3P4
Téléphone : 418 643-2740
Télécopieur : 418 644-7654
Courriel : cslf@cslf.gouv.qc.ca

www.cslf.gouv.qc.ca